



## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du jeudi 26 octobre 2023

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le jeudi 26 octobre 2023 à 14h00, sous la Présidence de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidente de la CFVU**

M. Vincent THOMAS (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO)

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Alain RAUWEL) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à M. Luc IMHOFF à partir de 16h00) ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Emmanuelle VENNIN) ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (4) : M. Olivier COUTURE ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (2) : M. Lancelot KYPRIEC ; Mme Capucine YVENAT

Personnalités extérieures (1) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Invités à titre permanent : M. Éric HUSSON (représentant Mme Emile BARTHET) ; Mme Delphine CORNOT (représentant Mme Bénédicte MACE)

Invité : Mme Sophie MORLAIX

*Début séance : 14h05*

La CFVU porte sur l'**offre de formation de l'uB à compter de la rentrée 2024-2025.**

### **Le calendrier des appels à projets**

Chaque année, la Région permet de candidater à trois dispositifs l'un dédié à la vie étudiante, l'autre à la pédagogie et au numérique, et le troisième aux projets des associations étudiantes. Le règlement d'intervention et les conditions pour déposer des projets ont été envoyés aux composantes et aux services le 18 octobre.

Il est d'usage que ces projets soient classés par une commission, composée des représentants des services centraux ainsi que de la gouvernance de l'université. Ce classement est ensuite soumis à la CFVU puis au CA. Or, cette année, il ne sera pas possible d'observer ce circuit en raison du calendrier des élections et de la charge de travail des services centraux en fin d'année. La date du 15 janvier 2024 correspondant à la dernière CVFU de ce mandat n'est pas tenable.

Il est donc proposé de réaliser une réunion de présentation du classement qui aura lieu le 19 janvier 2024 puis de soumettre au vote du CA le 23 janvier 2024. Les directeurs de composante et les membres du conseil numérique seront invités.

### **InserSup**

L'ONIP (Observatoire National d'Insertion Professionnelle) mettra prochainement en place un projet nommé InserSup.

Ce dispositif consiste en un appariement entre les fichiers SISE (données qui ont été tirées du système d'information sur le suivi des étudiants) et la DSN (Déclaration Sociale Nominative) pour les indicateurs d'insertion professionnelle.

La première conséquence est que la promotion 2021 ne sera pas interrogée. Il risque donc d'y avoir une rupture dans les statistiques.

Pour éviter cela, il a été décidé que cette année, l'observatoire de la vie étudiante (OVE) réalisera un double travail. Deux enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés de Master seront effectuées :

- une enquête nationale sur les diplômés 2022 (promotion 2021-2022) pour connaître leur devenir à 6, 12 et 18 mois.
- une enquête interne sur les diplômés 2021 (promotion 2020-2021) pour connaître leur devenir à 18 et 30 mois.

L'OVE a déjà envoyé un message d'information aux responsables de M2, pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce projet.

De plus, ce projet ne fait pas l'unanimité car le périmètre d'InserSup est plus restrictif que celui que nous connaissons aujourd'hui. Dorénavant, on se retrouve avec des taux d'insertion professionnelle au niveau de la mention. De plus, InserSup ne s'intéresse actuellement qu'aux étudiants salariés. Ainsi, les fonctionnaires et les indépendants ne sont pas pris en compte. Cela conduira à une baisse significative des taux d'emploi. Selon les premières simulations effectuées, l'uB perdrait en moyenne un tiers de ses étudiants salariés. Ceci est d'autant plus regrettable que ces taux d'insertion seront affichés sur Mon Master. Il est dans notre intérêt de continuer à mener nos propres enquêtes internes.

### **Éléments de cadrage de la nouvelle offre de formation 2024-2025**

Un rappel chronologique et contextuel de la nouvelle offre de formation est fait, suivi d'une présentation du nouvel outil de visualisation, Ametys, par le PFVU et le pôle pilotage. Il est précisé que le vote de l'offre se fera en plusieurs étapes.

Seules les formations du premier cycle feront l'objet d'un vote lors de cette réunion, la configuration Ametys pour les masters n'étant pas encore achevée (prévu pour la CFVU du 9 novembre). Par ailleurs, ce

vote ne portera pas sur les modalités de contrôle des connaissances et les volumes horaires, car il reste un certain nombre de points à régler.

La gouvernance a demandé à toutes les formations de compléter des templates avec un onglet quantitatif et un onglet qualitatif. Ce travail devrait permettre d'avoir une idée plus précise du coût de l'enseignement. L'analyse de ces onglets est presque terminée. Il apparaît qu'une discussion plus approfondie avec les composantes est nécessaire pour clarifier certains volets.

Le processus d'auto-évaluation des formations a débuté en novembre 2021, avec la communication des normes HCERES en vue de la constitution d'un dossier d'auto-évaluation. Il s'agissait uniquement d'une évaluation des formations.

Ces dossiers ont été votés et transmis au HCERES en juin 2022 pour des auditions en octobre 2022. Le HCERES a dressé un bilan sur la période écoulée et a émis des recommandations, en janvier 2023.

Sans attendre ce retour, il a fallu préparer la phase de projet via les fiches de projet (DA 04) pour chaque formation et un dossier au niveau de l'établissement pour préciser les futures évolutions de l'offre de formation. Par ailleurs, une réponse aux recommandations formulées par le HCERES devait être formulée sur chaque fiche de projet. Malgré un délai serré, l'ensemble des mentions (sauf deux) ont reçu un avis favorable à l'accréditation. Pour les deux mentions rejetées, il est espéré que le ministère accordera une accréditation même partielle (deux ans au lieu de cinq ans).

En parallèle des travaux livrés au HCERES, une réflexion a débuté au printemps 2022 sur la future offre de formation. Une note de cadrage a été adressée aux directeurs de composante et responsables de mention en octobre 2022, précisant les grandes étapes à venir et les impératifs à respecter.

La première injonction étant une offre avec un coût constant par composante. Il ne s'agissait pas d'entraver le développement et l'amélioration des formations, mais seulement de veiller à l'équilibre budgétaire.

A la suite de cet envoi, Mesdames Fiorentino et Morlaix et Monsieur Demonceaux, ont échangé avec les seize composantes sur les évolutions prévues. En outre, il a été rappelé le cadre suivant :

- l'inclusion de l'engagement étudiant dans la formation
- l'approche par compétences (APC). Elle repose sur une structuration de la formation en bloc de compétences et de connaissances. Cette restructuration est destinée à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.

Le discours du HCERES sur l'APC n'était pas clair. Présenté comme étant un critère d'accréditation, il a été précisé par la suite qu'elle n'était plus indispensable pour 2024. La Vice-Présidente suppose qu'il y avait derrière cette ambiguïté la volonté de rassurer. La démarche étant irréaliste notamment au vu des délais pour s'acquitter de toutes les formalités.

Le CIPE a joué aussi un rôle important, non seulement en formant les référents au sein des composantes, mais aussi en proposant des formations à tous les personnels de l'uB, qui souhaitaient découvrir l'approche par compétence. Ils se sont également assurés de l'alignement pédagogique des formations.

La note de cadrage qui a été envoyée aux composantes tenait compte de l'hétérogénéité des niveaux dans l'APC. Il a été demandé aux équipes de penser leurs formations en bloc de connaissances et de compétences (BCC) en se basant sur le profil du diplôme. Ce travail a été réalisé partiellement pour le HCERES qui demandait des maquettes formulées en BCC.

En outre, la note précisait la nécessité de concevoir les formations à l'échelle des mentions et de s'assurer d'une cohérence au sein de la même mention.

Le dernier point concernait la continuité des cursus. Les licences (excepté les licences professionnelles) doivent nécessairement pointer sur un ou des masters pour permettre aux étudiants de poursuivre leur cursus.

À la suite de discussions avec les parties prenantes tout au long du mois d'octobre 2022, il est devenu évident qu'un nouvel outil était nécessaire pour afficher l'offre de formation de manière sûre et efficace. En effet, les fiches filières (papier, PDF) ne permettaient pas d'assurer cette sécurité. Pour différentes raisons, on se retrouvait avec différentes versions de fiches filières pour une même composante. Parfois, il arrivait que les équipes modifient certains éléments, en toute bonne foi, sans les soumettre à un nouveau

vote des instances. D'autre part, le processus de modification de l'offre de formation était extrêmement lourd et compliqué.

Il est donc apparu essentiel de rationaliser l'ODF et d'améliorer son affichage. C'est ce qui a conduit à réfléchir à un nouvel outil : Ametys.

Par ailleurs, les composantes ont souhaité améliorer leur ODF. Il a été jugé nécessaire d'obtenir une estimation précise de son coût afin de pouvoir procéder à son vote.

Il est nécessaire de faire preuve de prudence car le budget de l'université est menacé par les récentes mesures gouvernementales. C'est pourquoi, il a été demandé aux composantes de compléter un template. Cela permettra aux services centraux et à la gouvernance de réaliser une analyse qualitative et quantitative de l'ODF.

L'université est tenue par un calendrier très contraint, imposé par les plateformes nationales (Parcoursup et Mon Master). Les formations doivent être publiées avec un minimum d'informations (capacités d'accueil, compétences, attendus, prérequis, ...) dès le mois de décembre. L'ODF doit donc être voté par les instances avant la fin de l'année.

L'uB attend l'accréditation de son ODF après avoir reçu un avis favorable du HCERES sur la quasi-totalité des formations. Selon le calendrier du MESRI, des accréditations temporaires seront délivrées à nos formations, en novembre, pour permettre leurs publications sur les plateformes. Puis, entre février et juin, les formations de l'uB passeront devant le CNESER où la soutenabilité de l'ODF sera évaluée. Pour ce faire, des éléments chiffrés garantissant une maîtrise des coûts doivent être présentés. Au printemps 2024, les arrêtés d'accréditation devraient être rédigés par le MESRI.

L'accréditation sera accordée pour une période de cinq ans, jusqu'en 2029.

### **Présentation d'Ametys**

Mme Henry souligne l'importance d'avoir des informations fiables sur l'ODF. Les fiches filières sont une partie du contrat passé avec l'étudiant. Il convient de noter également qu'il n'existait pas auparavant de base consolidée permettant de publier et de contrôler l'ODF.

L'objectif d'Ametys est de faciliter l'élaboration des maquettes de formation, avec une saisie à différents niveaux. Il sera utilisé également dans le processus de validation des saisies par les instances décisionnelles et de suivre les modifications au fil du temps.

Il offre une vision sur les volumes horaires des étudiants ainsi que sur la charge d'enseignement. L'objectif est qu'il pourra avoir des échanges avec les différentes applications liées à l'offre de formation (Sinaps, Sague et Pégase). Ainsi, l'outil permettra d'améliorer la fiabilité des informations et notre communication avec l'extérieur.

Quarante universités utilisent Ametys aujourd'hui.

### Le calendrier

Le calendrier de déploiement de la nouvelle offre a démarré à partir de février 2023. L'implantation technique et fonctionnelle d'Ametys a débuté en février 2023, avec la contribution de la direction du numérique, du pôle pilotage et du PFVU. Les composantes ont été formées et accompagnées pour réaliser le paramétrage de leurs formations. En décembre 2023, l'ODF sera publiée en vue de la rentrée prochaine. Le calendrier de saisie a été adapté, en tenant compte du calendrier institutionnel.

L'objectif est de fonctionner avec une base de données unique, afin d'éviter de redemander des transmissions spécifiques. A titre d'exemple, au niveau du PFVU, les informations renseignées pourront être utilisées pour réaliser les fiches lycéens pour les salons, les annuaires et renseigner Parcoursup (capacités, AGIL...) et Mon Master (capacités, attendus, prérequis, mots clefs, modalités de candidature...).

### Les résultats de la publication de l'offre

Ametys permet d'identifier les différents parcours et d'avoir une présentation générale de la formation.

Il offre également une vision détaillée allant jusqu'à la présentation des UE et des enseignements.

Une maquette synthétique de l'ensemble des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et de la charge d'enseignement à l'échelle d'une formation sera disponible.

Il est donc nécessaire, au niveau des composantes, de consolider les données renseignées avant décembre.

Mme Henry rappelle que toutes les ressources relatives à Ametys sont disponibles sur l'intranet.

### **Présentation de l'offre de formation**

L'offre du premier cycle soumise au vote est composée de :

#### Pour le niveau allant de bac à bac +2 :

- la capacité en droit,
- le cycle préparatoire intégré ingénieur de l'ESIREM,
- le cycle préparatoire intégré ingénieur de l'ISAT,
- deux DEUST,
- deux diplômes de spécialisation professionnelle,
- trois DAEU (un littéraire, un littéraire à distance et un scientifique).

#### Pour le niveau licence (bac + 3) :

- un diplôme de comptabilité et de gestion
- quatre diplômes de formation générale (DGF) en santé
- dix-huit BUT
- vingt-huit licences professionnelles
- trente licences

Au total, il est proposé 93 diplômes.

L'offre de formation a évolué et est désormais présentée en bloc de compétences et de connaissances (BCC). Le travail d'acculturation aux BCC va se poursuivre tout au long du prochain contrat.

Lors de l'audition de l'établissement, l'université a été transparente avec les experts du HCERES en précisant que la mise en place d'une véritable approche par compétences nécessiterait plusieurs années.

La présentation de chaque formation repose sur cinq onglets :

- la présentation : nom, objectifs, compétences acquises, contacts, lieu de la formation, la capacité d'accueil, les langues enseignées, parcours éligible au dispositif AGIL, taux de réussite, dimension internationale, un schéma explicatif le cas échéant par exemple pour les mentions en portail,
- l'organisation : déroulement de l'année, stage, ouverture à l'international, contrôle des connaissances, informations pour les étudiants à statut particulier,
- le programme : spécificité de chaque année, liste des UE avec les crédits ECTS correspondants pour chaque semestre,
- l'admission : les conditions d'accès pour chaque année ;
- et après : la poursuite d'étude et les débouchés professionnels.

Les éléments soumis au vote aujourd'hui, sont ceux renseignés sur Ametys, exception faite des volumes horaires et des MCC.

Le niveau d'information varie selon les formations en raison des problèmes techniques rencontrés et du travail de cohérence au niveau de la mention.

Il est rappelé que le vote de l'offre de formation se fera par étapes.

Les formations du premier cycle sont votées aujourd'hui. La CFVU du 9 novembre sera consacrée aux formations du deuxième cycle. Les MCC et les volumes horaires seront étudiés à la CFVU du 15 janvier 2024.

Mme Fiorentino remercie à nouveau tous les collègues BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs, notamment ceux qui ont exercé des tâches d'encadrement, aussi bien dans les composantes que dans les services centraux pour le travail accompli. Le travail pour pouvoir afficher, en cette fin d'année, une offre de formation quasi complète est immense.

### Echanges questions/réponses – remarques

Une observation est faite sur la visibilité des cinq licences de sciences et techniques. Il est présenté cinq parcours différents alors que les deux premières années sont communes.

Mme Delaunay indique que la réglementation exige de nommer les diplômes par domaine, par mention voire par parcours. A titre d'exemple, le DEUG sciences et techniques est une appellation et non un diplôme. Les étudiants souhaitant s'orienter vers ces formations peuvent également utiliser Parcoursup comme source d'information. Concernant les capacités d'accueil, puisqu'il s'agit d'un portail, il n'est déclaré qu'une seule capacité.

Mme Fiorentino rajoute que le schéma explicatif renseigné sur Ametys précise que la spécialisation se fait uniquement en troisième année.

M. Rauwel souligne un problème concernant la licence économie. Les trois Responsables de formation (L1, L2 et L3) ont des avis divergents sur le cursus, ce qui peut poser problème.

Mme Fiorentino précise que l'équipe était partagée sur certains modules. Des votes ont eu lieu au sein du département économie et en conseil de gestion. En l'absence de consensus, la règle de la majorité a été appliquée.

A la demande de la CFVU, la Vice-Présidente se rapprochera du département d'économie et de la composante DSEP pour leur faire part des appréhensions exprimées.

Concernant l'approche par compétences (APC), M. Kryprieic formule des réticences. Elle serait un moyen de mettre fin à la compensation. D'autres membres soulignent les difficultés liées à cette nouvelle approche, en particulier pour les licences. Elle correspondrait mieux aux formations professionnalisantes et aux masters. Sa mise en œuvre a été difficile en raison des délais serrés. De plus, l'APC ne parlerait pas au monde du travail qui privilégierait les compétences transversales.

Mme Fiorentino rappelle l'importance de mettre en valeur les compétences acquises par les étudiants en fin de cycle. Il ne s'agit pas de se conformer aux fiches du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) qui peuvent ne pas correspondre aux attentes universitaires. L'objectif de l'APC est de valoriser les savoirs fondamentaux acquis en les reliant à des compétences professionnelles afin de faciliter l'insertion professionnelle de l'étudiant. L'un n'est pas antithétique de l'autre.

Mme Morlaix loue les efforts effectués par les équipes pédagogiques pour répondre aux exigences du Ministère et du HCERES. L'APC n'a pas été simple et la réflexion va se poursuivre.

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : 1	Suffrages exprimés : 20 Contre : __ Pour : 20
----------------------	---	---

*Fin de séance : 15h45*